

Image not found or type unknown



Contenu du casier n°2 pour embauche

Par **nounours1234**, le **14/10/2008** à **17:38**

Bonjour,rrnJe vais être embauché à condition que mon casier N°2 soit vierge.rnJ'ai été arrêté il y a 4 ans pour détention de stupéfiants. Je n'ai pas été condamné mais je suis allé au tribunal pour notification d'amende 300 euros. Motif : Infraction à la Législation des Stupéfiants (ILS).rrnCette mention apparait-elle sur mon casier N°2?rrnSi oui, est-il possible de demander qu'elle soit effacée? et comment?rrnMerci d'avance.rrnDans l'attente d'une réponse rapide. Salutations